



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 6 juin 2016

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Merdrignac

Comité de suivi des études du 6 juin 2016

Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor et la Région Bretagne, ont réuni, lundi 6 juin 2016 à Merdrignac, le comité de suivi des études pour l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 dans le secteur de Merdrignac. L'occasion de faire le point sur cette opération qui s'inscrit dans un projet prioritaire pour la Bretagne.

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne¹. Cela représente un effort financier sans précédent.

Pour faire le point sur l'avancement de ce chantier d'ampleur dans le secteur de Merdrignac, Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, et la Région Bretagne, ont réuni, lundi 6 juin 2016 à Merdrignac, le comité de suivi des études de ce projet. Cette instance réunit l'État, la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

¹ Sur ce secteur, la prise en compte d'enjeux multiples ne permettra pas un engagement des travaux à horizon 2020.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne: Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

La fin des études préalables du projet

Le projet d'aménagement au niveau de Merdrignac, qui concerne deux sections (section ouest d'environ 4km et section est d'environ 5km) situées de part et d'autre de la déviation déjà mise à 2x2 voies, est étudié depuis septembre 2013. Il s'est traduit par l'inscription d'une enveloppe de 30 M€ de crédits au nouveau CPER 2015-2020, prise en charge à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Bretagne. Ce montant permettra de réaliser l'ensemble des études et acquisitions foncières et de mener les travaux de l'une des deux sections, la réalisation de la section restante pouvant alors être envisagée dans le cadre du prochain CPER.

En février 2016, l'État, maître d'ouvrage du projet, avait présenté aux membres du comité de suivi la plupart des mesures d'insertion envisagées pour traiter les enjeux humains, agricoles, paysagers et environnementaux des tracés retenus en 2015 après une concertation publique.

Lors du comité de ce lundi 6 juin, l'État a fait part de son accord pour réaliser en premier la section Est, répondant ainsi aux souhaits des élus. Les membres du comité de suivi ont également pris acte que l'État a désormais finalisé l'étude d'impact du projet, qui va faire l'objet de diverses consultations pour avis réglementaires, et saisira d'ici la fin de l'été l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), instance chargée de se prononcer sur la qualité de l'étude d'impact de ce type de grand projet.

Vers l'enquête publique

Le comité de suivi a pris note d'un objectif, sous réserve du contenu de l'avis de l'Autorité Environnementale, de tenue de l'enquête d'utilité publique en février 2017, conformément au planning envisagé.

En conformité avec les orientations du Pacte d'Avenir pour la Bretagne, l'horizon de mise en chantier reste fixé à 2020 pour une première section.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne: Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57